

**CRÉATION D'UN POSTE NON-PERMANENT SAISONNIER  
D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET POUR LA BASE DE LOISIRS**

L'an deux mil vingt-six le 25 février, le Conseil communautaire dûment convoqué le onze février, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle  
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne.

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, PAVIET Rose  
MM. DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 1
------------------	---------------	--------------	------------------

**Date de publication :** 27 février 2026 au 27 avril 2026

Comme chaque année, afin de renforcer l'équipe des services techniques pour la saison estivale et notamment pour assurer l'entretien de la base de loisirs.

Il est proposé de recruter un agent à temps complet pour la période du 11 mai au 30 août 2026, lequel sera chargé d'assurer la propreté du site (toilettes, lac, plage), de procéder à divers contrôles (jeux, douches, station de recharge, ...), de veiller au respect des lieux et de faire respecter le règlement de la base de loisirs.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de créer un poste non permanent saisonnier d'adjoint technique pour assurer l'entretien de la base de loisirs durant la période estivale,

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier (ouvert aux 3 grades), à temps complet, pour la période du 11 mai 2026 au 30 août 2026.

DIT que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des missions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques, à un échelon fixé en fonction de l'expérience et du profil du candidat.

AUTORISE le Président à signer le contrat avec le candidat qui répondra au mieux aux besoins des services.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits au budget 2026.

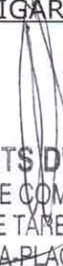
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 25 FÉVRIER 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX